

Chounu Guy Jean, parcours de captivité

Arson Hervé
V1.02
01/10/21

État civil, mobilisation et capture

Guy Chounu était né le 12 avril 1917 à Rouen (Seine-Inférieure). Il était le fils de Jean Chounu et Yvonne Marguerite Beaurain son épouse. Il a été adopté le 29 septembre 1921 en qualité de pupille de la nation. Jusqu'à la mobilisation, il était célibataire, et habitait au domicile de ses parents : 64 rue Louis Bouilhet à Rouen ; il était horticulteur (ou jardinier) ; il a été recruté soldat de 2^{ème} classe, matricule 3027 à Rouen, 6^{ème} groupe de reconnaissance.

Il a été capturé le 16 juin 1940 à Dijon et il a rejoint le Frontstalag de Longvic près de Dijon¹ où ont été regroupés de nombreux prisonniers de différents régiments normands.

Transfert en Allemagne

Emmené en Allemagne, il a reçu le matricule 5220 au Stalag VI C² à Graftschaft, en Rhénanie, à 20 km au sud de Bonn.. Il a séjourné peu de temps dans ce camp ; il a été transféré au Stalag VI G³, à Duisdorf près de Bonn, le 8 août 1940, avec un groupe de 256 prisonniers capturés pendant la deuxième quinzaine de juin 1940⁴ dans la même région.

Évasion et internement au Stalag 325

Le motif de l'internement ne figure jamais sur les documents allemands. Mais deux prisonniers attestent⁵ qu'il s'est évadé, et qu'après avoir été repris il a été conduit au Stalag 325 en Pologne, à Rawa-Ruska⁶ le 15 mai 1942. 144 prisonniers de guerre français du Stalag VI G faisaient partie du même convoi vers la Pologne.

Décès au Stalag 325

Une liste de 10 « sortants » du Stalag 325⁷ porte sur la première page une croix de Saint-André. C'était le signe utilisé par les Allemands pour indiquer que les prisonniers de cette liste étaient décédés : Martinot, Gauthier, Dastugue, Chounu, Aulit, Boiteux, Bonnot, Duval, Gaudy et Sirgues.

Guy Jean Chounu est décédé une quinzaine de jours après son arrivée au camp. Les deux attestations de prisonniers indiquent que les conditions de l'évasion de Guy Chounu puis de sa déportation ont été la cause de sa maladie, et de son décès le 2 juin, alors qu'il n'a bénéficié ni de nourriture suffisante ni de soins. Il a été accueilli à l'infirmerie⁸ du camp, mais, par ailleurs, on sait que les médecins français du camp n'avaient ni matériel médical ni médicament. Guy Chounu est mort d'une double pneumonie aggravée par une insuffisance cardiaque.

Le père Célestin Lavabre lui a donné les derniers sacrements la veille de sa mort, alors que le malade avait toute sa conscience. L'acte de décès remis à la Croix-Rouge a été signé par le docteur

1 Liste 73 977 du 1/8/40 : Camp de Longvic à Dijon.

2 La fiche du Ministère situe ce Stalag par erreur à Bathorn/Emsland.

3 Meldung 81 du Stalag VI G.

4 Certains soldats français de cette liste ont été capturés après le 22 juin, donc après la signature de la Convention d'Armistice.

5 Les attestations ont été jointes à la demande de carte d'Interné Résistant.

6 Meldung 834 p 8 du Stalag VI G : parti au Stalag 325 le 15/5/42.

7 Meldung 64 du Stalag 325.

8 L'infirmerie, local dénué de tout matériel médical, est renommée « hôpital » par le Ministère des Anciens Combattants.

Tepper. Un service funèbre solennel, avec les honneurs militaires, a été célébré le jour de son enterrement.

Guy Jean Chounu a été déclaré « mort pour la France » dès le 15 septembre 1942. La fiche sépulture n'a pas été fournie. D'abord inhumé au cimetière du camp de Rawa-Ruska dans une tombe identifiée, le père (Chounu Jean, 7 rue des Ursulines à Rouen – 76) a réclamé sa dépouille fin 1970 au Havre (avec les dépouilles des 21 autres prisonniers inhumés dans ce cimetière).

Obtention du statut d'Interné Résistant à titre posthume

Une demande de statut d'Interné Résistant a été adressée par le père de Guy Chounu en décembre 1958. Le demandeur, Jean Chounu, habitait alors 7 rue des Ursulines à Rouen. A l'appui de cette demande, le fait que le prisonnier évadé et repris est décédé des suites de son internement.

La seule condition émise par le Ministère a été l'obtention préalable de la carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Monsieur Gueyne du Bureau des Statuts semble avoir pesé sur l'Office National des Anciens Combattants pour que la carte C.V.R. soit obtenue. La carte d'Interné Résistant a été décernée le 31 mars 1965. Deux attestations, celle de Jean Renard président de l'Union Nationale des Evadés de France, et de Francis Thoumyre⁹ membre de cette même association, confirment le passage de Guy Chounu au Stalag 325 et son internement pour cause d'évasion.

La demande a été examinée de décembre 1958 à mars 1965. L'O.N.A.C. réticent tout d'abord, a accordé la carte de C.V.R. probablement eu égard à deux critères : Guy Chounu était pupille de la nation et il était décédé pendant sa détention dans un camp de prisonniers de guerre évadés et repris. La carte d'Interné Résistant n° 120323511 lui a été accordée à titre posthume.

9 Chef de l'entreprise de serrurerie bien connue à Rouen.